REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 9 juillet 2026

à 19h00

COMMUNE DE BOURNAND
Département de la Vienne (86)
Arrondissement de CHÂTELLERAULT
Canton de LOUDUN

En l'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de BOURNAND (Vienne), dûment convoqué en date du trois juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de BOURNAND, sous la présidence de Mr DELACOTE-VAULTIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 03/07/2026

Le Président de séance constate que le quorum est atteint : OUI

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12
A partir de 19 h 25 : 13

Présents : Mrs et Mmes DELACOTE-VAULTIER Stéphane, LOUKHAL Dolorès, MARTIN Alain, MARTIN Béatrice, BODINEAU Etienne, VERDIER Bernard, BOCHET Paul, BOURASSEAU Damien, GUILLORE Graziella, GUIGNARD Angéline (arrivée à 19h25), TAVEAU Marion, BLOCH Ronan, LORAIN CHAMPIGNY Patricia.

Absents excusés : Mrs et Mmes, VANDEWIELE Anne-laure, Nadia MONTEIL

Pouvoir : Nadia MONTEIL donne pouvoir à Ronan BLOCH.

Le président constate que le quorum est atteint.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été effectué à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de séance.

Secrétaire de séance : Dolorès LOUKHAL

Monsieur le Maire ouvre la séance et reprend l'ordre du jour :

1/ Approbation du procès-verbal du 5 Juin 2026
2/ Proposition d'achat terrain par Régis LARDIN
3/ HABITAT 86 – Redevance des espaces verts pour l'année 2026
4/ Choix devis – repas des ainés du 11 Novembre
5/ Choix devis – remplacement chaudière fioul
6/ Choix devis – poubelles aire de repos

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 JUIN 2026

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des remarques particulières à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 5 juin 2026 :

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents soit 13 voix pour, la validation du procès-verbal du 5 juin 2026.

Et mandate Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2026_07_01

2/ PROPOSITION D'ACHAT TERRAIN PAR REGIS LARDIN

(Arrivée de Mme GUIGNARD Angèline)

VU le courrier d Régis LARDIN, qui souhaite acquérir une partie de la parcelle B1326 d'une surface totale de 980 m2. La parcelle est située dans la Zone Urbanisée de la commune et dans le périmètre des bâtiments de France (Eglise). Mr Lardin envisage d'acheter une partie de la parcelle, il faudra prévoir une division parcellaire par un géomètre et une étude de terrain.

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal décide à 11 voix pour, 3 voix contre.

- D'accepter l'achat d'une partie du terrain référencé B1326, jusqu'à la haie y compris au prix de 5 € le m2, frais de géomètre, étude et notaire à la charge de l'acheteur.
- De mandater Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2026_07_02

3/ REDEVANCE DES ESPACES VERTS HABITAT DE LA VIENNE POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de réviser annuellement la redevance espace verts par Habitat de la Vienne.

Elle est basée sur l'indice mensuel de l'INSEE, des prix à la consommation hors tabac du mois de mars :
Mars 2025 : 119.24
Mars 2026 : 101.18
Calcul 1026.58€ x 101.18/119.24 = 871.09 €

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, soit 14 voix.

- De fixer la redevance espaces verts à 871.09€.
- Et mandate Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2026_07_03

4/ CHOIX DU DEVIS – REPAS DES AINES DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal différents devis afin de choisir un traiteur pour le repas des aînés le 11 novembre 2026.

VU le devis N°DE260500021 de GIRARDIN Damien traiteur d'un montant de 34€ par personne

VU le devis N°D2026-05-00250 d'AUX SAVEURS ANIS HABA d'un montant de 30€ par personne

VU le devis de LA TABLE D'ELO ET MOUKAT d'un montant de 34€ par personne

VU le devis de L'ARDOISE d'un montant de 50€ par personne

VU le devis de L'INATTENDU d'un montant de 34€ par personne

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal décide ; par 8 voix pour le devis D2026-05-00250 d'Aux Saveurs Anis Haba, 5 voix pour la Table d'Elo et Moukat et 1 voix pour l'Inattendu ;

- De valider le devis D2026-05-00250 d'Aux Saveurs Anis Hab.
- Et mandate Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Délibération 2026_07_04

5 / CHOIX DU DEVIS – REMPLACEMENT CHAUDIERE FIOUL

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux les devis suivants :

VU le devis de BRUNET MIGNE pour le remplacement de la chaudière d'un montant de 22 263€ HT soit 26 715.60€ TTC

VU le devis de LESTABLE MOLISSON pour le remplacement de la chaudière d'un montant de 18 265.83€ HT soit 21 919€ TTC

VU le devis de BRUNET MIGNE pour l'installation d'une climatisation à l'école de Bournand d'un montant de 30 202€ HT soit 36 242.40€ TTC.

Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- De reporter ce point au prochain conseil

Délibération 2026_07_05

7/ CHOIX DU DEVIS – POUBELLES AIRES DE REPOS

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux le devis de NET COLLECTIVITES d'un montant de 372€ HT soit 446.40€ TTC.

- Après exposé et après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal décide à 14 voix pour, le devis de Net Collectivités d'un montant de 446,40 € TTC
- Et mandate Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

POINTS DIVERS

- 13 juillet
- Réunion publique du 2 octobre
- Licence de Taxi
- Commande de drapeaux

SEANCE DU 9 JUILLET 2026 LEVEE A 20H15

La secrétaire de séance LOUKHAL Dolorès	Le Maire DELACOTE-VAULTIER Stéphane

MAIRIE DE BOURNAND 86120